# La cantine



La cantine scolaire municipale de Roquesérière est une restauration en liaison froide. Les plats sont apportés de l'extérieur, quotidiennement, dans une camionnette réfrigérée puis ils sont mis à bonne température dans la cuisine de l'école, avant l'heure du déjeuner.

Pour la rentrée 2024/2025, le prestataire de ce service reste API Restauration.

#### Les menus

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant d'accéder aux menus cantine :

https://www.c-est-pret.com/scolaire/accueil/%7Bdfcdcfe4-eca4-4d43-ad0c-54629a22e39f

#### Les tarifs

Le prix du repas est dégressif en fonction du quotient familial.

Pour l'année 2024/20245, les prix des repas sont:

Tranche de quotient familial	Tarif de la cantine scolaire
QF < 900 €	2.86 €
900 € <= QF < 1 100 €	3.02 €

1 100 € <= QF < 1 400 €	3.33 €
QF >= 1 400 €	3.82 €

#### La facturation

Les repas font l'objet d'une facturation mensuelle.

Pour une fréquentation régulière, celle-ci est réalisée en début de mois m+1 et a régler avant la date indiquée.

Pour une fréquentation occasionnelle, la même méthode de facturation est utilisée.

Le règlement peut être fait par carte bancaire, chèque ou espèces.

### Les inscriptions

Les inscriptions se font soit à titre régulier, soit à titre exceptionnel.

Depuis le **1er décembre 2024**, un nouveau service de gestion en ligne pour la cantine scolaire est mis en place.

Ce portail vous permet de gérer les inscriptions et réservations des repas pour votre enfant, directement depuis votre espace personnel.

Après nous avoir remis la fiche d'inscription régulière à la cantine : • INSCRIPTION REGULIERE A LA CANTINE, vous recevrez vos identifiants de connexion (login et mot de passe) par email.

Assurez-vous de bien les conserver et vérifiez vos spams si vous ne recevez pas l'email.

Une fois connecté, vous pourrez inscrire votre enfant pour des périodes spécifiques ou pour un mois complet. Les réservations doivent être validées pour garantir leur prise en compte.

Le portail offre un accès facile aux factures mensuelles et au suivi des paiements.

## Inscription exceptionnelle

Pour les parents qui n'ont pas choisi de mettre leur enfant régulièrement à la cantine, l'inscription se fait selon les modalités identiques à une annulation de repas, soit en avertissant **AU PLUS TARD LA VEILLE avant 9h00.** 

• Les annulations de repas :

Au cours de l'année, les parents ont la possibilité d'annuler un ou plusieurs repas, à condition de respecter le délai d'annulation.

Pour cela, merci d'avertir le secrétariat de mairie au plus tard la VEILLE avant 9h00. Pour rappel vous pouvez nous joindre par téléphone au 05.61.84.22.22 ou par mail : mairie@roqueseriere.fr

Tout repas retenu et non décommandé dans ce délai devra être réglé, même si l'enfant est absent de l'école le matin du jour concerné.